



INFOS BREVES

GPEEC DES A+ 2020-2024

Chers collègues,

Vous trouverez ci-joint la GPEEC des cadres supérieurs 2020-2024 qui a été communiquée aux organisations syndicales. **Nous nous félicitons de ce document qui était demandé et attendu depuis longtemps par le CRCCP.**

La direction générale présente l'évolution de la population des différents grades des cadres « A+ » en mettant l'accent sur le volume important des départs à la retraite prévisionnels sur la période au regard de la pyramide des âges des différents grades.

Les orientations générales du nouveau cycle de GPEEC conduisent à mieux valoriser les parcours professionnels, à renforcer le soutien à l'encadrement et à mieux identifier et valoriser les compétences. **Ces 3 axes vont dans le sens des propositions faites par notre association.**

Ce document apporte des éléments de réponse aux interrogations notamment sur :

- le maintien du volume d'emploi sur-indiciés avec repyramidage ;
- la révision de la répartition des emplois sur-indiciés entre les postes comptables et les emplois administratifs (**demande récurrente du CRCCP**) et la création de nouveaux métiers ;
- la volonté d'offrir plus de transparence et de visibilité aux cadres dans la gestion de leur carrière (**demande du CRCCP**) ;
- la mise en place d'une offre d'outils de soutien managérial et d'accompagnement RH plus personnalisé (**demande du CRCCP de tutorat à la prise de fonctions et en cours de carrière**) ;
- la valorisation de l'expertise (**demande du CRCCP**) ;
- le reclassement général des postes comptables en 2022 ou 2023 pour le faire coïncider avec la mise en place définitive du NRP (classement cible et intermédiaire) ;
- la mise en place d'emplois d'adjoints dans toute structure de plus de 20 personnes (**proposition phare du CRCCP**).

Tous les grades auront vocation à exercer des missions comptables, mais leur nomination passe par la généralisation des mouvements au choix (**mécanisme sur lequel nous sommes très réservés**) et l'octroi d'une plus grande liberté aux Directeurs pour positionner les cadres sur les postes offerts en privilégiant la valorisation des compétences acquises.

Pour ce faire, cette valorisation doit être la plus objective possible.

La conception d'un référentiel de compétences managériales et une meilleure identification des compétences attendues pour être nommé sur un poste devront limiter « le fait du Prince », c'est le prix de l'acceptabilité. Nous ferons connaître à la direction générale notre souhait d'être associés, aussi étroitement que possible, à l'élaboration de ce référentiel.

Nous saluons la création d'emplois d'adjoints dans les structures les plus importantes.

L'adhésion au Cercle de Réflexion des Cadres et des Comptables Publics est ouverte aux cadres exerçant des fonctions d'adjoints et aux Conseillers aux Décideurs Locaux depuis le 1^{er} janvier 2020. Faites-le savoir autour de vous !

Brigitte OLLIVIER

Présidente du CRCCP

03/10/2020